

△

(N° 122.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1843.

SUCRES ⁽¹⁾.

ART. 51, § *b* DU PROJET DU GOUVERNEMENT.

Amendement présenté par M. DE LEHAYE.

Par exportation des sucres raffinés avec décharge de l'accise, mais seulement en ce qui concerne les raffineurs, et jusqu'à concurrence des huit dixièmes du montant des prises en charge.

(¹) Projet de loi et annexes 1, 2, 3, 4, 5, n° 237 }
Lettre de M. le Ministre des Finances, n° 361 } session de 1841—1842.
Rapport sur le projet de loi, n° 493 }
Propositions subsidiaires du Gouvernement, n° 74.
Rapport sur ces propositions, n° 102.
